

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 janvier 2014**

L'an deux mil quatorze, le quatorze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-lès-Romans dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mme Agnès RODILLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16 - Présents :12 - Votants :12

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 janvier 2014

Etaient présents : BARTHELEMY Catherine, BURAIIS Eric, CARAT David, CHABOUT Jean-Marc, GABRIEL Jacques, GAMON Roland, MASSON Chantal, MOTTET Françoise, RODILLON Agnès, ROUX Isabelle, THEVIN Katia, WILLMANN Sandrine.

Excusé : Gilles QUITTANÇON

Pouvoir : Néant

Absents : BRUANT Agnès, DUSSERT Daniel et DREVETON Laurent

Madame MASSON Chantal est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 03 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

### **CHOIX DES CANDIDATURES : MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT RD 92 N**

Madame le Maire fait le rappel historique du dossier :

- Délibération du conseil municipal du 02/07/2013 : Choix du cabinet BEAUR pour Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Avis d'appel public à la concurrence au BOAMP le 10/10/2013 et au JOUE le 11/10/2013 pour un Appel à Candidatures avec date de limite de dépôt des dossiers au 12 novembre 2013
- Délibération du 12/11/2013 : désignation des membres du jury de maîtrise d'œuvre
- Arrêté municipal n°2013/116 du 12 novembre 2013 pour désignation des personnes qualifiées pour siéger au jury
- Réunion du jury le 26 novembre 2013 pour examen et sélection des candidatures
- Réception du tableau de synthèse de l'analyse des 23 candidatures le 11/12/2013

Madame le Maire présente le tableau de synthèse des 23 candidatures pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la RD 92 N examinées par le jury communal le 26 novembre 2013. Après avis du jury, Madame le Maire propose la sélection des trois candidats suivants :

ARTELIA	6, rue de Lorraine 38130 ECHIROLLES
IRIS CONSEIL	1, avenue Georges Clémenceau 33150 CENON
SITETUDES	31 rue Mazenod 69003 LYON

Après exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE la sélection de ces trois candidats parmi les vingt-trois candidatures reçues et AUTORISE Madame le Maire à signer tout document administratif pour l'envoi des dossiers de consultation à ces trois candidats.

### **CHOIX DU BUREAU : MISSIONS CSPS et CONTROLE TECHNIQUE RESTRUCTURATION MAISON DES ASSOCIATIONS**

Madame le Maire fait le rappel historique du dossier :

- Délibération du conseil municipal du 05 mars 2013 : marché public de maîtrise d'œuvre pour la mission Diagnostic Maison des Associations confié à AMT ARCHITECTURE CREATION
- Signature du marché le 06 mars 2013
- Dossier Diagnostic rendu le 29/06/2013 par l'architecte
- Estimation des travaux rendue le 19/07/2013
- Délibération du conseil municipal du 08 octobre 2013 pour mission de maîtrise d'œuvre relative à l'étude et la réalisation de la restructuration de la maison des associations confiée à AMT ARCHITECTURE CREATION
- Signature du contrat le 09/10/2013
- Consultation de six bureaux de contrôles pour les missions CSPS et CONTROLE TECHNIQUE le 19 novembre 2013

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation des six bureaux de contrôle pour les missions Coordination Sécurité et Protection de la Santé (C.S.P.S.) et Contrôle Technique pour l'opération de restructuration de la maison des associations.

Après exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de confier les missions de Coordination Sécurité et Protection de la Santé et de Contrôle Technique au bureau QUALICONSULT, Agence de Valence, 85 allée Merle, Immeuble la Rotonde 26500 BOURG LES VALENCE pour un montant HT de 1 900 € (C.S.P.S.) et de 1 540 € (C.T.)
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document administratif et financier relatif à ces deux missions.

#### **CREATION EMPLOI ADMINISTRATIF PERMANENT**

Madame le Maire expose la situation actuelle des emplois du service administratif :

3 emplois permanents à temps complet occupés par 4 agents (dont un temps partiel complété par un autre agent pour 7 h/semaine)

1 emploi non permanent à temps non complet pour une durée de 24 heures hebdomadaires (Contrat à Durée Déterminée de droit public pour un accroissement temporaire d'activité établi pour une durée de 7 mois) suite à un contrat CAE CUI d'une durée totale de 2 ans non renouvelable

Soit un total de 129 heures/semaine

Situation demandée du service administratif :

4 emplois permanents à temps complet soit un total de 140 h/semaine

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'en raison de la charge de travail du service administratif en constante augmentation, il est nécessaire de créer un 4<sup>ème</sup> emploi permanent à temps complet et présente la procédure complète de recrutement d'un agent.

Madame le Maire demande à chaque élu de s'exprimer sur ce projet.

Les élus sont conscients de la masse de travail effectuée par les agents du service administratif, la commune, depuis 2008, a évolué dans de nombreux domaines : population, eau-assainissement, urbanisme, services communaux.

La majorité des élus pense que le moment est mal choisi par rapport aux échéances électorales pour prendre une telle décision. Une réorganisation des services communaux est nécessaire au regard du développement de la commune et du nombre d'habitants. L'étude du pôle administratif serait à revoir et demanderait un délai plus important afin de bien cibler l'emploi à créer pour réorganiser le service. Il pourrait être envisagé, dans ce cas, le recours à un cabinet extérieur pour étudier le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

REFUSE la création d'un emploi permanent supplémentaire à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

à ....3..... voix pour  
à ....7..... voix contre  
à ....2..... abstention(s)

#### **PRISE EN CHARGE FRAIS VISITES MEDICALES RENOUVELLEMENT PERMIS POIDS LOURDS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE la prise en charge financière des frais de visite médicale de renouvellement de validité du permis de conduire Poids Lourds (permis C et CE) des agents communaux de la commune de Saint-Paul-lès-Romans.

DIT que le paiement sera effectué par mandatement et sur présentation du justificatif des frais au cabinet médical qui aura effectué la visite médicale.

DONNE TOUT POUVOIR à Madame le Maire pour assurer l'exécution de cette décision.

## **CONTRAT ENTRETIEN CLOCHER EGLISE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de maintenance annuel avec PACCARD FONDERIE pour l'entretien des cloches et équipements campanaires du clocher de l'église communale, arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Madame le Maire présente le projet de contrat établi pour une durée de 5 ans à compter du 02 juillet 2014 pour un montant HT de 159 €.

Après exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : DECIDE d'autoriser Madame le Maire à signer le renouvellement du contrat de maintenance annuel avec la Société PACCARD FONDERIE – Route des Saintiers – 74320 SEVRIER LAC D'ANNECY pour un montant H.T. de 159 €, à compter du 02 juillet 2014 pour une période de 5 ans, reconductible une fois pour la même période et tout avenant ultérieur.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) fait l'objet d'une: enquête publique du 17 décembre 2013 au 27 janvier 2014 inclus dans les huit départements de Rhône Alpes : le dossier d'enquête est consultable en préfecture ou sur les sites internet de :

- La DREAL Rhône Alpes : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique Trame verte et bleue)
- Du Conseil Régional : <http://www.rhone-alpes.fr> (rubrique Biodiversité)

Madame le Maire informe les élus des invitations du Conservatoire à rayonnement départemental du Pays de Romans à différentes manifestations

Madame le Maire rappelle la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 17 janvier 2014 à 19 h en mairie

Une note explicative sur la règlementation du Bureau de vote ainsi qu'un guide de l'électeur sont distribués à chaque élu afin qu'ils en prennent connaissance pour les prochaines élections municipales de mars 2014. Toute information sur les élections est consultable sur le site : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) rubrique Elections.

La lettre d'information « Décisions Rhône Alpes » n°53 de décembre 2013 ainsi qu'un courrier du Département de la Drôme (cérémonie des vœux) sont remis à chaque élu

Pour l'étude d'impact agricole et foncier du projet d'aménagement de la Joyeuse, une rencontre des propriétaires, riverains et exploitants aura lieu le 04 février 2014 à la salle des fêtes de Châtillon Saint Jean.

Une information est donnée sur la cartographie de l'entretien des rivières pour 2014 et un affichage est réalisé en mairie.

**La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu mardi 11 février 2014 à 20 heures**

**Clôture de la séance à 21 h 10.**